MEL.Gr.8°
4 (11)

CONFÉRENCE
SUR HAÏTI

FAITE

A LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS ÉLÈVES ET ÉLÈVES DE L'ÉCOLE LIBRE

DES SCIENCES POLITIQUES

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

PAR

JOSEPH JUSTIN

Secrétaire de la section d'Histoire et de Diplomatie, à l'École libre des Sciences politiques
Membre de la Société d'Anthropologie de Paris
Membre de la Société nationale des Conférences populaires

Prix : Paris, 1 fr. — Haïti, 50 cents

PARIS
AUGUSTIN CHALLAMEL, ÉDITEUR
LIBRAIRIE MARITIME
5, RUE JACOB ET RUE FURSTENBERG, 2
—
1894

BIBLIOTHEQUE FNSP
1 279 332

A l'École libre des Sciences Politiques.

J. Justin

CONFÉRENCE

SUR HAÏTI

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

CONFÉRENCE

SUR HAÏTI

FAITE

A LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS ÉLÈVES ET ÉLÈVES DE L'ÉCOLE LIBRE

DES SCIENCES POLITIQUES

PAR

JOSEPH JUSTIN

Secrétaire de la section d'Histoire et de Diplomatie, à l'École libre des Sciences politiques
Membre de la Société d'Anthropologie de Paris
Membre de la Société nationale des Conférences populaires

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

Mél. gr. 8°
4 (11)

PARIS
AUGUSTIN CHALLAMEL, ÉDITEUR
LIBRAIRIE MARITIME
5, RUE JACOB ET RUE FURSTENBERG, 2
—
1894

CONFÉRENCE SUR HAÏTI

Messieurs,

Le sujet que je me propose de traiter devant vous est proprement dit en dehors du ressort de la diplomatie. Et cependant, il n'est pas sans intérêt. Si j'avais la compétence nécessaire pour le traiter comme il convient, il n'eût pas manqué assurément d'attirer votre attention et de captiver un instant votre esprit.

Fort de l'accueil tout sympathique que j'ai trouvé toujours parmi vous, j'ose entreprendre une tâche aussi délicate que difficile.

Je vais tâcher, dans la mesure de mes forces, de vous parler brièvement de l'île de Haïti, de ses conditions ethnologiques avant son indépendance et de vous donner un court aperçu sur son état politique, social, intellectuel, économique, sur son gouvernement, sur son administration, sur ses relations d'affaires avec les pays étrangers. Je n'ai pas, certes, la prétention de vous dire pendant une heure tout ce que vous êtes en droit d'attendre d'un pays qui suit aujourd'hui le courant de la civilisation moderne. Pourtant, je croirais avoir atteint mon but, si je parvenais

à vous donner une idée des progrès accomplis depuis que nous avons conquis notre indépendance. Encore une fois, je compte sur votre bienveillante indulgence.

I.

L'île d'Haïti fut, comme vous le savez, découverte par Christophe Colomb en 1492.

Point n'est besoin, je crois, de vous rappeler la fameuse expédition de cet intrépide navigateur ni les circonstances qui l'amenèrent à découvrir un nouveau monde. Son plus grand mérite, à mon sens, est d'avoir poursuivi avec une indomptable énergie l'exécution de son vaste projet.

Car bien avant lui des recherches, il est vrai menées à l'aventure, ont été faites à ce sujet. Mais Colomb eut le rare courage, la rare bonne fortune — et cela avec une conception systématique — d'avoir abordé dans des régions qui jusque-là étaient demeurées sinon ignorées, du moins inaccessibles. Ainsi que je l'ai dit, il découvrit l'île d'Haïti qu'il baptisa *Hispaniola* ou Petite Espagne, en raison de la fertilité de son sol et de sa nature grandiose.

Avant la découverte, la population d'Haïti se composait de 2 millions d'indiens à peu près, qui furent peu à peu décimés dans les guerres soutenues contre les Européens.

L'Espagne, pour repeupler cette colonie, y transplanta des noirs qu'elle enlevait sur les côtes d'Afrique.

Cet état de choses dura jusqu'en 1630, où les aventuriers français et anglais venus de Saint-Christophe s'emparèrent de l'île voisine de la Tortue, dont ils firent leur quartier général. Dès que les Anglais eurent été chassés par

les Français, l'île entière devint un vaste champ de bataille. Les aventuriers firent tant et si bien que, par le traité de Riswick en 1697, l'Espagne se vit forcée de céder la partie occidentale de Saint-Domingue à la France.

Je ne me donnerai pas ici la tâche de vous faire l'horrible peinture des misères de l'esclavage qu'ont subies les noirs de Saint-Domingue.

Mais si nous envisageons la question à un point de vue élevé, scientifique, nous constatons que l'homme dont tous les ressorts de la volonté, toute énergie morale sont brisés ne peut pas certainement être l'égal de ceux qui sont plus favorisés par le sort.

Les colons français oublièrent que l'homme, quel qu'il soit, possède une intelligence, une conscience, par conséquent la faculté de penser, de croire et d'agir suivant sa volonté.

Le peuple français si longtemps sous le joug des rois absolus eut des accès de colère, de délire; il a prêché d'exemple, il a montré la voie de la liberté aux autres peuples. Les noirs d'Haïti se sont redressés, ils se sont fait une patrie, « ils y ont prouvé, comme dit Bory de Saint-Vincent, que pour être d'une autre race, ils n'en étaient pas moins des hommes, ils ont vengé l'espèce africaine de la réputation d'invalidité qu'on lui avait établie ; ils ont, au tribunal de la raison, protesté contre cette prétention de supériorité qu'affectaient sur eux des maîtres qui ne les valaient pas; puisqu'ils étaient sans humanité et qu'ils continuent à les calomnier. »

Pardonnez-moi, Messieurs, d'avoir ravivé des plaies encore si vives; je fais de l'histoire et rien que de l'histoire.

Un homme extraordinaire, un génie dont vous avez dû certainement entendre parler, devait être pour les noirs de

Saint-Domingue le précurseur de la liberté. Après des voix si autorisées qui ont fait l'éloge de Toussaint Louverture, je m'abstiens, Messieurs, de vous en parler comme il conviendrait. Je laisse la parole à un Américain illustre, à un ami de la vérité, du droit et de la justice : J'ai nommé M. Wendell Phillips :

« Vous me prendrez sans doute ce soir pour un fanatique, dit-il, parce que vous lisez l'histoire moins avec vos yeux qu'avec vos préjugés; mais dans cinquante ans, lorsque la vérité se fera entendre, la Muse de l'histoire choisira Phocion pour les Grecs, Brutus pour les Romains, Hampden pour l'Angleterre, Lafayette pour la France, elle prendra Washington comme la fleur la plus éclatante et la plus pure de notre civilisation naissante et John Brown, comme le fruit parfait de notre maturité; et alors, plongeant sa plume dans les rayons du soleil, elle écrira sous le ciel clair et bleu, au-dessus d'eux tous, le nom du soldat, de l'homme d'État, du martyr Toussaint Louverture! »

Pour peu, Messieurs, que vous ayez lu l'histoire des colonies françaises, vous n'ignorez pas que Saint-Domingue était avant 1802 le plus clair des revenus de la France. Le premier des noirs, en administrateur consommé, donnait une activité extraordinaire à toutes les branches du service de la colonie. La grande faute de la métropole ou plutôt de Napoléon I^{er} — si c'en est une — c'est d'avoir méconnu le génie de Toussaint Louverture. Ici, je ne veux pas insister sur ce point qui est des plus graves de notre histoire nationale. Napoléon I^{er}, le premier des blancs (ainsi l'appelait dans ses correspondances Toussaint Louverture) devait être le bourreau d'un homme qui n'avait d'autre tort que celui d'avoir voulu traiter de puissance à puissance avec la France.

Si je me permets, Messieurs, cette liberté de langage, c'est parce que j'ai confiance en votre bonne foi et en votre impartialité.

Je dis comme le docteur Janvier, un ancien élève de l'École. « Je ne me soucie que du jugement de ceux qui — quels qu'ils soient et à quelque nationalité qu'ils appartiennent — aiment véritablement et pleinement leur patrie et l'humanité. Ce sont les seuls qui aient du cœur. »

Pour rasseoir sa suprématie sur Saint-Domingue, la France y envoya en 1802 une légion de guerriers qui avaient déjà fait les célèbres campagnes d'Italie avec Bonaparte. Une guerre sauvage se livra sur le sol de Saint-Domingue. Les noirs qui avaient subi de si mauvais traitements furent terribles, ils brûlèrent tout devant eux. La fièvre jaune décima en grande partie les malheureux Français qui s'étaient embarqués dans cette folle équipée. Enfin le 1er janvier 1804, tous les officiers indigènes proclamèrent l'*indépendance nationale* et firent le serment de renoncer à jamais à la France et de mourir plutôt que de vivre sous sa domination.

Messieurs, c'est avec intention que j'ai cru devoir m'appesantir sur ces faits historiques qui, à coup sûr, ont fait époque dans les annales de l'humanité. Haïti a donné le branle, l'impulsion aux autres peuples. Depuis la proclamation de son indépendance, combien de tentatives de la part des nationalités opprimées n'ont pas été faites! Aujourd'hui l'on peut dire que l'esprit des nationalités s'est affirmé et qu'il trouve partout des adeptes et des prosélytes. La Grèce, les principautés balkaniques, la Belgique, l'Italie, l'Allemagne n'ont pas reculé devant les sacrifices pour atteindre le triomphe de la liberté. Peut-être bien des surprises sont réservées à ceux qui ne veulent

pas croire à la marche ascensionnelle des peuples et des races.

II.

« L'île d'Haïti est située à l'entrée du golfe du Mexique, dans l'océan Atlantique. L'une des quatre grandes Antilles, elle tient le premier rang après Cuba, placée à vingt-deux lieues au nord-ouest. A l'ouest sud-ouest, elle a la Jamaïque, dont elle est distante de quarante-cinq lieues ; et à l'est-sud-est, elle a Puerto-Rico qui en est éloigné de vingt lieues. Au nord se trouvent les îles Turques et les autres débouquements. Au sud, elle n'est éloignée de la Colombie que d'environ deux cent cinquante lieues, et moins d'intervalle la sépare des îles du Vent. De sorte que l'on peut dire que de toutes les Antilles, Haïti est la plus avantageusement située par rapport aux relations qu'elle peut avoir avec ces îles et avec la Colombie ; celles qu'elle entretient avec l'Europe et les États-Unis ne rendent pas moins avantageuse cette situation géographique (1). »

Haïti en raison des grands bois et des hautes montagnes qui l'avoisinent offre généralement un climat salubre et doux. Son ciel est toujours pur ; il n'existe pour ainsi dire pas de saison, il y règne une végétation éternelle.

L'île est divisée au point de vue territorial en deux parties : la *partie orientale* et la partie occidentale ; c'est cette dernière qui nous occupe ici.

Pendant les mois de forte chaleur en juin, en août, il règne en cette contrée des brises de terre et de mer qui rafraîchissent l'atmosphère trop sèche et trop brûlante.

(1) B. Ardouin, *Géographie d'Haïti*, 1856.

Le sol, comme vous le savez, est très fécond, il renferme des matières minérales les plus riches, telles que l'or, l'argent, le cuivre, le mercure, le platine, etc. On y trouve beaucoup de pierres précieuses, des carrières d'ardoises, de la houille, de l'anthracite. Comme principales productions, Haïti fournit le café, le coton, le campêche, l'acajou, le cacao, le gaïac, etc. C'est le pays où fleurissent les meilleurs fruits alimentaires et les plus belles fleurs du Tropique; c'est pourquoi il a été surnommé à juste titre *la Perle* ou *la Reine* des Antilles.

Chez nous, il n'existe presque pas de quadrupèdes sauvages; la faune n'est pas riche, mais en revanche on y voit une variété d'oiseaux des plus curieux, tels que : le faisan, le paon, l'ortolan, la tourterelle, le rossignol, l'hirondelle, le perroquet, le colibri, etc.

L'exploitation des forêts est une des ressources les plus précieuses du pays. On y rencontre de beaux bois pour la construction des navires, pour l'ébénisterie. Il y a des arbres qui atteignent des proportions vraiment colossales, il faut signaler le chêne, le frêne, le palmier.

L'agriculture laisse beaucoup à désirer, bien que notre territoire agricole ait des qualités très diverses. Cet abandon de l'agriculture provient, je crois, des immenses ressources que comporte notre sol si fertile, si riche. La pensée d'améliorer la culture de nos terres n'a jamais préoccupé sérieusement nos gouvernants.

L'on n'a jamais senti la nécessité de donner à nos paysans un matériel agricole perfectionné, comme il s'en trouve dans d'autres pays moins avancés que le nôtre. Loin de créer des écoles d'agriculture et des fermes écoles dans nos campagnes et d'introduire des instruments nouveaux dans l'ensemble de notre outillage agricole, nos

administrateurs aiment mieux faire de beaux et longs discours qu'ils débitent à ces malheureux campagnards, trop ignorants pour en comprendre un traître mot. Nous avons de grandes étendues de terres arables qui demandent des bras et des capitaux.

La science découvre chaque jour des éléments de fertilisation, pourquoi cette *exclusion des étrangers* qui, par leurs capitaux et leur crédit, auraient en peu de temps centuplé la richesse de ce pays?

On se désintéresse un peu trop de la terre, cette mère nourricière de tous les hommes.

L'industrie n'est pas très brillante. Il y a cependant une fonderie importante, des forges, des poteries, des imprimeries, des sucreries; etc..., enfin l'on songe à importer ces machines perfectionnées qui ont rendu tant de services à l'industrie moderne. Depuis peu, le gouvernement actuel à la tête duquel se trouve le général Hyppolite a réalisé bien des progrès. Le pays est pourvu aujourd'hui de lignes télégraphiques, téléphoniques reliant les principales villes de la République avec les pays d'outre-mer. Il fait partie, depuis quelques années, de l'Union postale; ses principales villes sont éclairées au gaz et à l'électricité.

Il y a un service hydraulique bien réglementé et conforme aux besoins de la population. A dire vrai, Haïti est lancée depuis fort longtemps dans la voie des conquêtes économiques. Mais les progrès sont lents et deviennent parfois irréalisables, étant donnée la mauvaise foi de ceux qui nous ont jusqu'ici gouvernés. Au point de vue de l'ethnographie, Haïti offre une variété des plus singulières : C'est un composé hétérogène. Les produits du croisement nous mettent en présence de types de toutes sortes. C'est un mélange hybride. La grande majorité de la population est

composée de noirs et de mulâtres; à côté d'eux, il y a des quarterons résultant de l'union des blancs et des métis; des griffes résultant de l'union des mulâtres et des noirs.

En somme, on y trouve plus de sangs mêlés que de noirs pur sang. En général, les Haïtiens sont honnêtes, hospitaliers, généreux, pleins d'humour, ils n'ont rien du reste de l'anglo-saxon; mais ils sont défiants et emportés. Ils sont très sobres et se nourrissent de peu. Ils sont braves, intelligents et très francs.

L'Haïtien est peu prolifique. D'après le dernier recensement, la population est évaluée seulement à 1.200.000 habitants, c'est assurément trop peu pour un pays (1) aussi vaste que le nôtre. On y parle couramment le français; mais le patois, mélange de mots des langues française, anglaise, espagnole est parlé dans le peuple. La majeure partie des Haïtiens est catholique, mais la liberté des cultes existe.

Il n'y a qu'un seul archevêché dont le siège se trouve à Port-au-Prince, capitale de la République. Il y a des évêchés aux Gonaïves, au Cap-Haïtien, à Port-de-Paix et aux Cayes. Un Concordat a été signé avec le pape sous le gouvernement Geffrard. Aujourd'hui, les plus petites bourgades de la République sont desservies par des prêtres séculiers payés aux frais du gouvernement.

Nous entretenons au petit séminaire du Pont-Château quantité de jeunes gens qui sont destinés à la prêtrise. Il est à regretter que jusqu'aujourd'hui nous n'arrivions pas à avoir un clergé national; ce qui aurait empêché bien des abus de la part du clergé français. Comme bien vous le pensez, la société haïtienne est demeurée entièrement fran-

(1) Sa surface indépendamment des îles adjacentes est évaluée à 5.200 lieues carrées.

çaise sous tous les rapports. L'esprit et l'affection de famille y règnent comme en France.

D'ailleurs, depuis une cinquantaine d'années, les familles haïtiennes sont en relations constantes avec les grands centres de l'Europe.

L'instruction comprend trois degrés : l'instruction primaire, l'instruction secondaire et l'enseignement supérieur.

D'après les dernières statistiques, les noms des enfants des deux sexes qui sont inscrits sur les registres de l'Inspection scolaire sont au nombre d'environ 23.582 garçons et 9.807 filles. Soit 33.391 enfants des deux sexes.

L'enseignement est libre. L'instruction primaire est obligatoire. L'instruction publique est gratuite.

Des écoles secondaires sont établies dans les principales villes de la République. Il y a cinq lycées dans le pays ; un petit séminaire dont le siège se trouve à Port-au-Prince et beaucoup d'institutions particulières.

L'enseignement supérieur est donné au nom de l'État par une école de médecine, trois écoles de droit et une école de peinture. Il est créé un corps d'inspecteurs, répartis dans les chefs-lieux des 14 circonscriptions scolaires établies par la loi du 24 septembre 1884. Il y a un Conseil général de l'Instruction publique qui se réunit une fois l'an à Port-au-Prince. Il y a une université dont le siège est à la capitale de la République. Le gouvernement haïtien entretient un bon nombre de jeunes gens à Paris. Depuis, quelque vingt ans, le pays compte au moins une trentaine de licenciés et de docteurs en droit de la faculté de Paris, et un nombre à peu près égal de docteurs de la Faculté de médecine de Paris. Dans la quantité des jeunes gens qui se sont signalés particulièrement, je prends la liberté de citer les noms de MM. Louis Borno, Justin Dévost, Ter-

tullien Guilbaud, Turenne Leconte, Constantin Durand, Georges Sylvain, Amédée Brun, Jules Auguste, etc. Quant au docteur Janvier, un des noirs les plus savants qui existent, je me dispense de vous en parler, il est du reste assez connu de l'École dont il a été deux fois diplômé. L'éloge qu'en font MM. Sorel, Reynault, Brentano suffit en l'occurrence. A côté de la personnalité de M. Janvier, on peut placer sans conteste M. Anténor Firmin, l'auteur de l'*Égalité des Races humaines*. C'est un homme d'État doublé d'un diplomate, d'une grande probité, à l'esprit ouvert, cultivé et fin.

Je pourrais vous citer un grand nombre de personnages haïtiens qui se sont illustrés soit dans les lettres soit dans les sciences et dont les noms sont suffisamment connus en Europe.

Pourtant, malgré tous les bons résultats obtenus jusqu'ici, il n'est pas moins vrai que l'instruction publique est bien loin d'être organisée chez nous comme partout ailleurs. Il y manque un contrôle sérieux. Excepté dans les écoles congréganistes et certains lycées de la République, l'instruction publique demande de sérieuses réformes. Les ministres de ce département ont toujours continué la même vieille routine, les mêmes errements du passé. Je dirai ultérieurement et ailleurs ce que je pense de l'organisation du système d'enseignement en Haïti.

III

Il me reste, pour terminer, à vous parler de l'état politique, administratif du pays et de ses relations d'affaires avec l'étranger. Je ne vous apprendrai pas assurément

grand' chose en vous disant que Haïti est souvent bouleversée par les tourmentes de la guerre civile. Les passions humaines sont partout les mêmes ; dans un pays neuf, elles se font malheureusement sentir davantage. Je ne dis pas, comme tant d'autres, que les noirs d'Haïti ont fait un abus des libertés qu'ils ont conquises. Cependant, je ne puis pas m'empêcher de constater qu'ils ont eu rarement des chefs aptes à les gouverner. La plupart du temps, on a élevé au pouvoir des personnalités douteuses, manquant de distinction et des conditions requises. Par ce fait, il est arrivé ce qui arrive dans tout pays mal administré, et l'on a été toujours à la merci d'une guerre civile. Cet état de choses est vraiment déplorable ; il est à constater que d'autres pays européens en ont trop fréquemment donné l'exemple. Comme vous le savez, la forme du gouvernement haïtien est républicaine. Nous avons eu la royauté et l'empire un instant; mais ces formes de gouvernement n'ont jamais pu s'acclimater chez nous.

Haïti, comme la France, a la manie des constitutions. Depuis notre indépendance, nous en avons fait, je crois, une dizaine.

Le gouvernement de la République est essentiellement démocratique et représentatif. Il y a une chambre des communes et un Sénat qui forment le corps législatif.

Il n'existe pas chez nous de tribunaux d'appel. Le pouvoir judiciaire est exercé par un tribunal de cassation, des tribunaux civils, de commerce et de paix.

Il existe à la cour d'assises un jury dont le verdict est souverain. Il y a bien peu de différences entre les codes civils français et notre code civil.

Le code de commerce haïtien est calqué sur le code de commerce français.

La loi électorale du 24 août 1872 établit le suffrage universel direct. Les représentants du peuple sont donc élus directement par les assemblées primaires de chaque commune. Les attributions de la chambre des communes sont presque en tous points identiques à celles de la chambre des députés français; quant aux sénateurs, ils sont élus par la chambre des communes sur deux listes de candidats, l'une présentée par les assemblées électorales, et l'autre par le Pouvoir Exécutif. Leurs fonctions durent 6 ans et le Sénat se renouvelle par tiers tous les deux ans.

Le Président de la République n'est pas élu à la majorité *absolue* des suffrages, comme en France, mais à la majorité des deux tiers des membres présents — c'est-à-dire des députés et sénateurs réunis en assemblée nationale.

Bien que, selon la lettre de la constitution, le Président ne doive pas outrepasser ses pouvoirs, nous avons vu malheureusement, maintes et maintes fois, que nos chefs d'État ne se sont guère souciés de respecter les droits du peuple haïtien. Cela a été, je crois, une des conséquences de nos déplorables dissensions politiques. Je dois le dire en passant, il a existé en ces derniers temps une immixtion trop fréquente du pouvoir exécutif dans le domaine des autres pouvoirs. Cette atteinte au principe de la séparation des pouvoirs a été fort préjudiciable à la marche régulière des affaires. Depuis l'avènement du général Hyppolite à la présidence, cet état de choses n'existe plus.

Le président est élu pour 7 ans et est rééligible. Cependant le cas de la réélection du président ne s'est pas présenté souvent, cela tient au trop grand nombre de candidats qui ne sont pas toujours les plus dignes d'occuper le premier poste de la République.

Pour ce qui est des attributions du Président de la Répu-

blique, elles sont tout à fait identiques à celles exercées par le Président de la République française.

Il dispose de la force armée, nomme aux emplois civils et militaires; il a le droit de grâce et fait les traités sauf la sanction du corps législatif. Il peut, sur l'avis du Sénat, dissoudre la chambre des communes avant l'expiration légale de son mandat. Je dois déclarer que nos chefs d'État n'ont pas beaucoup usé de cette prérogative, cela frise de trop près le coup d'État.

Le pouvoir exécutif est en rapport avec le pouvoir législatif, par l'intermédiaire des secrétaires d'État (ils sont au nombre de six) nommés par le président.

Les membres du parlement peuvent approuver ou blâmer la conduite des ministres. A dire vrai, malgré le texte de la constitution, l'interpellation proprement dite, suivie d'un ordre du jour motivé n'existe pas dans nos usages parlementaires. Il est rare que, par le fait d'un débat général impliquant un vote de blâme, un ministère se voie forcé de donner sa démission. Modification, dislocation, changement de ministère, tout se fait selon le bon plaisir du Président. Les Ministres se forment en conseil dont la présidence appartient exclusivement au Président. Il n'existe pas, comme en Angleterre, en France, un Conseil de cabinet. Aucun secrétaire d'État n'a jamais pris le titre de premier ministre. Il faut ajouter qu'il n'y a pas de ministres députés et que, par conséquent, ces agents ont été presque toujours choisis en dehors du parlement. C'est un point de notre constitution qui mérite d'être revisé; je ne comprends pas la République parlementaire sans ministres-députés, responsables, exclusivement devant les chambres (1). Pour peu que

(1) Haïti, comme les États-Unis, vit sous un gouvernement purement représentatif.

ces ministres tiennent à leur charge, ils deviennent de véritables valets ; ils sont à la merci d'un homme qui peut, par pure fantaisie, les renvoyer. De cette façon, les affaires sont mal dirigées, la responsabilité politique n'existe presque pas. Chose curieuse : les secrétaires d'État sont respectivement responsables des actes du président, qu'ils contresignent ainsi que de ceux de leur département. Aussi le président (1), pour peu qu'il soit de mauvaise foi, a-t-il le droit de commettre toutes sortes d'exactions et de méfaits sachant que ses bons ministres sont là pour les ratifier. A mon avis, je crois que le rôle des chambres est de contrôler les actes du pouvoir exécutif.

Il nous faut des députés ministrables et absolument indépendants. Quand on est ministre en même temps que député, on ne craint guère les admonestations d'un chef d'État ; on remet son portefeuille aujourd'hui, demain on va s'asseoir sur son ancien banc soit de droite soit de gauche. On est ainsi contrôlé et contrôleur à la fois. — En fait de partis politiques, le pays n'en a jamais eu, comme cela s'entend en Angleterre surtout. On est l'homme d'un homme, mais non d'un principe. Il a existé autrefois le parti libéral et le parti national. Ces dénominations n'ont jamais été comprises pas plus d'un côté que de l'autre. Des hommes assoifés de pouvoir étaient seuls en présence ; l'ambition avait éteint le feu du patriotisme dans les cœurs de ceux qui livraient le pays aux tourmentes de la guerre civile et de l'anarchie.

Je puis dire qu'il n'existe chez nous qu'un seul parti : le parti des conservateurs. Tout le monde veut la paix et sévirait contre ceux qui voudraient la troubler.

(1) Le président a, chez nous, un pouvoir comminatoire.

Il existe une presse libre qui se permet parfois des licences regrettables. L'inviolabilité du domicile, la liberté de la propriété, de l'association, la liberté de conscience, de pétition existent selon le mode déterminé par la loi. Je ne puis pas en dire autant de la liberté individuelle qui, en maintes circonstances, a été violée, en ces derniers temps surtout.

Nous avons une armée composée d'à peu près huit à dix mille hommes; elle se forme par voie de tirage au sort ou d'enrôlement volontaire. Je trouve que l'on n'a jamais fait ce que l'on devrait pour le service de l'armée, pour le règlement et l'avancement des officiers. Bien que le budget de la guerre soit chargé outre mesure, on est encore à attendre les réformes de réorganisation que le département de la guerre n'a jamais cessé de promettre. Le cadre de nos officiers mérite, à mon sens, un remaniement complet.

Notre marine n'a pas été plus heureuse. Et cependant, étant donnée la situation géographique de notre pays, la pensée d'améliorer notre flottille devrait être l'unique préoccupation de nos gouvernants. L'Angleterre, une île, a donné l'exemple. Sa bonne marine contribue aujourd'hui puissamment au maintien de la paix européenne, — quand elle ne la trouble pas. Haïti doit penser à se pourvoir d'une bonne flottille; tous nos efforts doivent tendre vers ce but. Le gouvernement devrait penser à établir chez nous un dock flottant et des chantiers maritimes bien outillés; ce qui nous dispenserait d'être tributaires de l'étranger pour la réparation et l'entretien de nos navires.

Le gouvernement vient de créer une École d'hydrographie destinée à fournir des capitaines au long cours; cette patriotique idée a eu l'approbation de toute la nation.

Indépendamment de l'administration politique qui est représentée par des généraux d'arrondissement et de com-

munes, il est établi dix arrondissements financiers et civils. Il y a un conseil par arrondissement et un conseil communal par chaque commune. Il y a un administrateur principal des finances dans chaque chef-lieu d'arrondissement financier. Je n'insiste pas pour l'instant sur cette institution qui offre à mon avis plus d'une défectuosité; j'aurais préféré le système préfectoral et le régime municipal pur et simple.

Je m'empresse de vous dire que Haïti, au point de vue politique, est divisée en cinq départements.

Les finances de notre pays eurent bien des déboires; elles sont aujourd'hui décentralisées. Je ne veux point discuter ici le pour et le contre d'une question si importante.

Les impôts au profit de l'État sont votés annuellement. Chacun y contribue en proportion de ses facultés et de sa fortune. Une banque d'État, sous le titre de banque nationale d'Haïti, est chargée du service de la trésorerie du pays, elle encaisse et centralise par conséquent tous les revenus de l'État notamment les droits de douane sur l'importation et l'exportation. Elle prélève une commission de 1 % sur les encaissements, et de 1/2 % sur tous les payements opérés à l'intérieur. Dans un ouvrage que je compte faire paraître prochainement, j'ai parlé de cette institution comme il convient.

Il y a un directeur de l'enregistrement et conservateur des hypothèques; il y a aussi une administration générale des domaines nationaux relevant du ministère de l'Intérieur : cette dernière branche de service financier laisse beaucoup à désirer. Depuis tantôt vingt ans on est à attendre la reconstruction du cadastre des communes.

Le budget de chaque secrétaire d'État est divisé en chapitres.

L'année administrative commence le 1er octobre et finit

le 30 septembre de l'année suivante. Je ne m'attarderai pas à vous faire le tableau de notre système de comptabilité qui est en tous points conforme au système français. Cependant, il est des points dont la défectuosité est palpable. Dans une étude ultérieure, je m'en occuperai sérieusement et je tâcherai de mettre à profit les leçons que nous fait notre éminent professeur, M. Stourm. Il y a chez nous une pénurie complète d'hommes vraiment capables en matières financières. Le nombre en est tout à fait restreint. C'est pourquoi le pays, malgré ses immenses ressources, a eu des crises financières si fréquentes. Il faut ajouter que nos ministres des finances ont souvent dépassé les sages limites; ils ont la main trop large. Nos dépenses absorbent nos recettes et bien au delà.

Haïti a aujourd'hui trois emprunts à liquider, Dieu sait si elle ne se verra pas forcée de recourir plus souvent encore à ce système désastreux. Je ne sais comment procèdent nos financiers; il y a toujours insuffisance de recettes et déficit budgétaire. Je ne serais pas étonné de voir tous les droits d'exportation du pays engagés pour payer des dettes contractées trop souvent à la légère. Nous avons une énorme dette flottante dont, selon l'*Exposé de la situation,* les charges sont écrasantes et appelées encore à grossir si on n'y prend garde. Cet état de choses est déplorable pour les finances haïtiennes.

Le commerce a également supporté le contre-coup de notre système financier; le chiffre a baissé considérablement. D'après l'*Exposé général de* 1893, nous avons eu près de 60 millions de francs à l'exportation et 40 millions à l'importation. Après les États-Unis, la France vient en première ligne dans notre commerce d'importation, son chiffre est de 10 millions de francs.

Cependant, malgré nos embarras financiers, la double dette française (indemnité territoriale et emprunts de 1825) a été ces jours-ci définitivement réglée, et cela grâce à la vigilance et au dévouement de M. Box, notre ministre plénipotentiaire à Paris. Notre dette extérieure (emprunt Domingue) est aujourd'hui de 40 millions de francs. Avec une bonne gestion financière, nous arriverons dans peu à équilibrer la situation par trop précaire du pays.

A Port-au-Prince, il y a une *Chambre des Comptes* composée de sept membres qui sont élus par le Sénat. Dieu veuille qu'elle continue à vérifier et liquider les comptes de l'administration générale selon les formes prescrites par la loi !

Nos relations avec les puissances étrangères sont des plus cordiales.

La République est représentée par des ministres plénipotentiaires à Paris, à Washington, à Berlin ; nous avons des chargés d'affaires à Londres et à Madrid et des consuls dans tous les grands ports du commerce d'Europe et d'Amérique.

Je ferai remarquer que le pays a toujours négligé de former des diplomates de carrière. Bien souvent, sont nommés à des postes diplomatiques très élevés des hommes dépourvus tout à fait des connaissances requises. Ces ministres publics ainsi improvisés manquent du prestige nécessaire pour représenter la République haïtienne à l'étranger. Il arrive que, par leur incurie, notre gouvernement est toujours obligé de faire amende honorable. Cet état de choses ne doit plus exister. Puisque nous sommes admis au concert du monde civilisé, nous devons avoir pour nous représenter des hommes de carrière et dignes de notre jeune République.

Avec le Président Hyppolite dont nous admirons les louables efforts pour la marche en avant d'Haïti, nous ne tarderons pas à voir un nouvel ordre de choses.

Le pays a eu bien des secousses ; il a eu à souffrir bien des injustices. Quand il croit inaugurer une ère nouvelle, quand il se croit au bout de ses peines, de ses sacrifices, nos hommes politiques — véritables fauteurs de troubles — recommencent sans cesse leurs forfaits. Ces hommes tarés, sans cœur, ne voient pas qu'ils font le jeu de l'étranger qui, quoi qu'on en dise, trouve toujours bon à prendre ce que les autres ne peuvent garder.

Pour mener à bien toutes les réformes que nécessite la situation présente du pays, nous espérons pouvoir mettre à contribution l'excellent enseignement que nous puisons ici auprès de maîtres aussi savants que sympathiques. Ce sentiment, Messieurs, est bien naturel dans une âme aussi passionnément dévouée que la mienne aux véritables intérêts d'Haïti.

Nous, la génération actuelle, nous sommes résolus à conserver l'intégrité de notre territoire envers et contre tous. Nous venons sur cette belle terre hospitalière de France pour nous instruire, pour apprendre à aimer notre patrie comme vous, Français, vous aimez la vôtre.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

DU MÊME AUTEUR

Pour paraître prochainement :

ÉTUDE SUR LES INSTITUTIONS HAÏTIENNES

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).